

ONU : Le Gouvernement burundais demande une sorte de « Plan Marshall »

@rib News, 24/06/08

Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies
 Département de l'information Service des informations et des accreditations
 New York Commission de consolidation de la paix
 Deuxième session Formation Burundi 4e et 5e séances le matin et après-midi

LA COMPLEXITÉ DES DÉFIS, LA MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES DU BURUNDI APPELLE LA COMMISSION DE CONSOLIDATION DE LA PAIX À « REPENSER À » LES STRATÉGIES

La Commission adopte les recommandations liées au Cadre stratégique pour le Burundi et le rapport de la deuxième session

La Ministre des relations extérieures du Burundi a invité aujourd'hui la Commission de consolidation de la paix à « repenser à » les stratégies face à la « complexité » des défis que son pays doit encore relever.

Mme Antoinette Batumubwira s'exprimait alors que la Formation Burundi de la Commission adoptait les recommandations de l'examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi, adopté en juin 2007.

La Commission a également adopté le rapport de sa deuxième session. Présent à cette réunion, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a estimé que le rôle important de la Commission est qu'elle permet une approche intégrée des trois piliers du travail de l'ONU que sont la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme.

Président de la Commission a, quant à lui, fait une analyse conceptuelle et opérationnelle d'une Commission qui a désormais son ordre du jour les situations au Burundi, en Sierra-Leone, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine. Parmi les défis au Burundi, la Ministre des relations extérieures du Burundi s'est particulièrement attardée sur le défi lié à la répartition des terres, source de tensions dans un pays surpeuplé. Elle a aussi cité le défi lié au renforcement des capacités humaines que le pays a des difficultés à retenir en raison de la fuite des cerveaux, causée par un niveau de salaires très bas.

La Ministre a enfin attiré l'attention sur le défi relatif au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), en arguant que sans une lutte efficace contre le chômage, les démobilisés risquent de plonger dans le banditisme ou de replonger dans de nouvelles rébellions.

Les recommandations de la mise en œuvre du Cadre stratégique portent sur les questions foncières et du relèvement communautaire; l'accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le Palipehutu/FNL; la réforme du secteur de la sécurité; la bonne gouvernance, la promotion de l'état de droit et de la lutte contre l'impunité; la mobilisation et la coordination de l'assistance internationale; la dimension sous-régionale et l'intégration de la dimension sexuelle. Les tendances, les progrès réalisés et le bilan des engagements montrent une bonne évolution dans tous les domaines de consolidation de la paix, a commenté la Ministre burundaise des relations extérieures.

Mais, a-t-elle dit, la seule convergence de vues entre le Gouvernement burundais et la Commission de consolidation de la paix ne suffira pas à pérenniser les acquis. Les propos de la Ministre ont été commentés par les représentants du Pakistan, du Brésil, de la Norvège, de la Belgique, des États-Unis, du Royaume-Uni, de la Jamaïque, de l'Angola, de l'Afrique de la France et du Japon ainsi que par le représentant de la Communauté européenne et la Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la paix, la stabilité et le développement de la Région des Grands Lacs.

Mme Liberata Mulamula a rappelé que cette réunion a lieu au moment où, officiellement en vigueur le Pacte issu de la Conférence internationale qui ouvre une nouvelle porte vers la mise en œuvre de nouveaux projets dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la démocratie, de la bonne gouvernance mais aussi dans les secteurs humanitaire et social.

Elle a souhaité que le Pacte devienne un cadre d'échange de pratiques optimales qui permettrait de contribuer aux efforts et d'unir les actions concernant, par exemple, le retour des réfugiés.

Le processus de paix au Burundi reste en effet confronté à de nombreux défis, averti la Ministre burundaise des relations extérieures, en expliquant que le retard dans la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu a particulièrement handicapé la restructuration de la sécurité et l'état de droit.

La Ministre s'est donc félicitée que le 10 juin dernier, le Gouvernement et le Palipehutu/FNL aient signé la Déclaration de Magaliesburg en Afrique du Sud, par laquelle les deux parties s'engagent à renoncer définitivement à la violence et à résoudre leurs différends par le dialogue.

Le cadre juridique relatif aux élections de 2010 ne pourra être élaboré qu'après l'intégration du Palipehutu/FNL pour éviter, a dit la Ministre, une remise en cause ultérieure.

Le retour massif et accéléré des réfugiés devient une nouvelle source de conflit entre les rapatriés et les occupants de leurs terres, a-t-elle aussi indiqué.

Les conflits autour de la propriété foncière entre rapatriés et résidents ne constituent qu'une partie de la question. Elle se pose également entre les personnes déplacées à l'intérieur du pays qui sont restées sur les collines.

Le problème de la terre, averti la Ministre, restera longtemps une source de conflit à cause de la dimension socioculturelle de ce patrimoine, du morcellement excessif lors des procédures successorales, du surpeuplement et des méthodes d'exploitation agricole encore archaïques.

Le processus de consolidation de la paix, a souligné la Ministre, nécessite des ressources additionnelles, en particulier la lumière de la hausse du prix du pétrole et de la crise alimentaire mondiale.

Elle a aussi souligné l'intégration du Palipehutu/FNL dans les institutions nationales avec son corollaire, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réinsertion des rapatriés.

Le Gouvernement, a-t-elle affirmé, apprécie beaucoup le constat selon lequel le Burundi nécessite une sorte de Plan Marshall.

Toutefois, connaissant les procédures de préparation et de financement de ce type d'intervention, le Gouvernement du Burundi sollicite d'abord et encore une fois le déboursement des fonds promis par les partenaires lors de la table ronde de mai 2007.

Le Plan Marshall, a expliqué la Ministre, prendra le relais du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté pour permettre au Burundi de renouer progressivement avec une vie économique et sociale normale.

Le Gouvernement croit en ce mécanisme à la fois stratégique et programmatique et demande à la Commission de consolidation de la paix de le soutenir et de faire le plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

Le Gouvernement lance un appel aux partenaires bilatéraux et multilatéraux ainsi qu'au système des Nations Unies pour qu'ils soient flexibles dans les procédures de financement du Burundi, a conclu la Ministre.

Toutes les délégations se félicitent de sa présence aujourd'hui avant de saluer la Sous-Secrétaire générale nationale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Mme Carolyn McAskie et le Président de la « Formation Burundi », M.

L'aval de la Norvège, qui quittent leurs fonctions. Parmi les commentaires, le représentant du Pakistan s'est félicité du concept d'appropriation nationale. Il a respecté dans les relations entre la Commission de consolidation de la paix et le Burundi. L'engagement du Gouvernement du Burundi en faveur des activités conjointes a également respecté le représentant du Brésil qui s'est dite heureuse des progrès réalisés, en particulier en ce qui concerne le dialogue politique et la gouvernance. Elle a néanmoins mis l'accent sur les défis importants que la Ministre burundaise a relevés en insistant en particulier sur la pauvreté, l'insécurité alimentaire, aggravée par une crise alimentaire qui devient un véritable risque pour la consolidation de la paix. La signature de l'Accord de Magaliesbourg a conduit l'Envoyé spécial de la Norvège dans la région des Grands Lacs à appeler la communauté internationale à appuyer le processus de paix de l'Accord de Magaliesbourg. Il a aussi souligné la nécessité d'une assistance au développement économique, en rappelant que son gouvernement a bloqué en tout une somme de 120 millions de dollars pour aider le Burundi à protéger les plus vulnérables pendant la période à venir. Dans ce cadre, a-t-il indiqué, la Norvège coopère avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et les Pays-Bas, en leur qualité d'ancien Président de la Formation Burundi. L'Envoyé spécial s'est aussi félicité de l'Initiative régionale qui est un exemple en Afrique de trouver ses propres solutions aux conflits qui la secouent. La gravité de la question foncière a été reconnue par le représentant de la Belgique, qui a rappelé que son pays vient de faciliter l'organisation d'un séminaire qui, du 26 mai dernier, a réuni à Bruxelles, la diaspora burundaise qui veut s'impliquer dans le développement économique de son pays. Les conclusions du séminaire dont une d'elles porte sur la création d'un cadre permanent de coopération entre le Gouvernement et la diaspora, paraîtront le mois prochain, a indiqué le représentant belge. Après la reprise du travail du Parlement burundais, a encore indiqué le représentant, la Belgique travaille au renforcement des capacités pour accélérer l'adoption des lois en suspens. Il s'est également attardé sur l'importance de la justice transitionnelle, soulignant le savant dosage qu'il faudra préserver entre la composante judiciaire et la composante de conciliation. Reconnaisant la nécessité de faciliter le retour des réfugiés venant de la République-Unie de Tanzanie, le représentant a estimé que le principal défi sera l'intégration politique des cadres du Palipehutu/FNL et l'intégration de ses combattants dans l'Armée nationale. À cette fin, la Belgique, a-t-il annoncé, réfléchit à une initiative double. L'importance d'une telle initiative, en particulier avant les élections de 2010, a été soulignée par le représentant des États-Unis. Il a appelé la Commission à faire en sorte que les élections ne compromettent pas le consensus national. Les deux parties doivent à tout prix préserver, a renchéri le représentant du Royaume-Uni. « Mon pays examine les moyens de mettre en œuvre les dispositions du cessez-le-feu », a-t-il indiqué, en appelant le Gouvernement à renforcer la lutte contre l'impunité. Il a par ailleurs demandé à la Commission de créer des indicateurs pour mieux évaluer les progrès. Il serait bon, a-t-il insisté, de quantifier l'impact de nos actions communes et d'en identifier les principales lacunes. En l'occurrence, le Gouvernement burundais doit pouvoir présenter sa vision des choses, a alerté le représentant de la Jamaïque. Il a surtout souhaité que les préparatifs et la tenue des élections ne conduisent pas à un détournement des ressources du Fonds de consolidation de la paix. Il a lancé un appel aux institutions financières pour qu'elles identifient des sources novatrices de financement compte tenu des nombreux défis que le Burundi doit encore relever. La participation de tous les partenaires est essentielle, a convenu le représentant de la Communauté européenne avant d'annoncer que, dans le cadre du Fonds européen, le programme de coopération pour 2008-2013 s'élève à 188 millions d'euros. Le Burundi a besoin d'actions concrètes, se sont félicités les représentants de l'Angola et de l'Afrique du Sud. Pour sa part, leur homologue de la France a insisté sur l'exemplarité de la coopération régionale et les efforts du Gouvernement burundais doivent être davantage encouragés, a estimé pour sa part le représentant du Japon, qui a appelé la Commission à renforcer son rôle de plaidoyer. Dans ses activités de plaidoyer la Commission doit mettre l'accent sur l'éducation et la santé car c'est le meilleur moyen de régler les questions foncières, a déclaré le représentant des relations extérieures du Burundi, dans ses observations finales. Il faut absolument, s'est-elle expliquée, donner aux Burundais la possibilité de passer d'une économie agricole, source de tension foncière, à une économie plus diversifiée. La Ministre a aussi commenté les revendications du Palipehutu. Elle a rappelé la nécessité pour ce parti de changer son nom car la Constitution du pays n'autorise pas les partis à consonance ethnique. Quant à la revendication visant à reconnaître l'histoire du Burundi, la Ministre a rappelé qu'elle figure déjà dans l'Accord d'Arusha. Le problème, a-t-elle dit, en arguant que les Burundais doivent comprendre ce qui leur est arrivé pour prévenir tout nouveau conflit. Aujourd'hui, a-t-elle dit, le Parlement fonctionne, le Gouvernement reconnaît les partis tels qu'ils sont inscrits dans la Constitution, des cadres bien clairs ont été établis pour faciliter les partenariats avec la Commission de consolidation de la paix et les partenaires du Burundi. Tout est désormais en place pour que le pays poursuive son œuvre de consolidation de la paix. Commentant l'adoption du rapport de la deuxième session de la Commission de consolidation de la paix, le Secrétaire général de l'ONU s'est dit convaincu que l'une des raisons pour lesquelles la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a pris autant de retard en Afrique est que jusqu'à présent on n'a pas mis assez l'accent sur la nécessité urgente de consolider la paix. M. Ban Ki-moon s'est donc dit que la Commission recherche les moyens de rationaliser sa méthodologie pour examiner plus efficacement les quatre situations qu'elle a désormais inscrites à son ordre du jour. Chaque situation est unique et il faudra développer tout un éventail d'instruments pour y répondre. Au niveau du système des Nations Unies, a poursuivi le Secrétaire général, il faut une culture de la coordination et de la cohérence pour mieux répondre à la nature spécifique de la consolidation de la paix. Notre défi commun est de traiter des priorités immédiates de la consolidation de la paix de manière à promouvoir une approche holistique propre à répondre aux impératifs d'une paix durable. Il faut investir dans les capacités nationales pour garantir la viabilité de la paix. Les États concernés ont besoin d'institutions capables de fournir les services sociaux de base et de garantir la sécurité, la justice et la stabilité politique. « J'attends de la Commission de consolidation de la paix, a dit le Secrétaire général, qu'elle applique de bonnes pratiques applicables non seulement dans les pays dont elle s'occupe mais partout ailleurs. » S'agissant des ressources financières, le Secrétaire général a annoncé son intention d'évaluer les termes de référence du Fonds de consolidation de la paix une fois qu'il aura reçu le rapport du Burundi.

